

Les Marais de la Souche



Liesse Notre-Dame est une commune au patrimoine extraordinaire. Chacun connaît la Basilique et la portée de sa réputation au plan national. Moins connu, le marais communal de Liesse-Notre-Dame, dit le Grand Marais, recèle lui aussi un patrimoine naturel exceptionnel qui donne une place importante à la commune sur le plan départemental et régional.

Le Grand marais est constitué d'une vingtaine d'hectares avec principalement des étangs tourbeux, des bois humides ainsi que des roselières (grandes herbes poussant les pieds dans l'eau). Il est au cœur des marais de la Souche qui s'étendent sur près de 3500 hectares.

Les Usages d'hier

Pour expliquer la présence des milieux naturels aujourd'hui, intéressons-nous aux anciennes utilisations par les habitants de ce marais communal. Les principaux usages de ce marais au XVIIIème étaient le pâturage par un troupeau communal et l'exploitation de la tourbe pour le chauffage. Il y a encore cinquante ans, le paysage du Grand Marais n'était constitué que d'étangs et de roseaux puis de grandes prairies avec quelques arbres.

L'abandon des prairies a transformé le paysage vers un boisement, tandis que les secteurs exploités manuellement pour leur tourbe sont devenus des étangs qui évoluent dans le temps.

Un patrimoine naturel exceptionnel

Le Grand marais abrite plus de 232 espèces de plantes, une cinquantaine d'oiseaux et une trentaine de libellules différentes. Parmi cette diversité, on retrouve des espèces de plantes et de libellules remarquables pour la Picardie. Ces espèces caractérisent la diversité et la bonne qualité des milieux aquatiques de Liesse, issues de l'évolution des fosses de tourbage depuis leur exploitation (voir le schéma).

La présence au bord d'un étang communal d'une petite plante, protégée et considérée comme exceptionnelle en Picardie, qu'on appelle la Laïche puce atteste de la présence, il y a encore quelques années, de prairies fleuries à la place des bois.



Laïche-puce



Linaigrette-à-feuilles-étroites



Menyanthes

Une gestion nécessaire

Le Conseil municipal, ayant conscience de la richesse de marais, a décidé en 2001 d'engager un partenariat avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie afin de préserver cette richesse et cette diversité. Très rapidement, les actions de restauration, d'entretien et d'aménagement du site furent mises en œuvre. La conception et la réalisation des travaux ont aussi pour objectif de respecter les pratiques de promenade, de chasse et de pêche. Tout ceci se concrétise déjà sur le terrain par la coupe de 3 hectares de bouleaux, la mise en place d'un panneau d'information. Ces actions doivent continuer pour permettre de retrouver un ensemble de huit hectares de milieux ouverts avec la remise en place du pâturage ainsi que quelques aménagements pour faciliter l'accès du marais à tout public.

Néanmoins, nous sommes tous acteurs de la préservation de ces milieux. Pour plus d'informations venez découvrir le panneau d'interprétation placé sur le site. N'hésitez pas également à contacter la mairie ou le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, en demandant la plaquette de présentation du Grand Marais.

Mairie de Liesse Notre Dame
Place de l'Hôtel de Ville – 02 350 Liesse Notre-Dame
03 23 22 00 90

Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
1, place Ginkgo Village Oasis – 80 044 Amiens Cedex 1
03 22 89 63 96